PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2020 A 19 HEURES - SALLE DES FETES

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre, à 19 heures, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Harnes à la Salle des Fêtes suivant convocation en date du 11 décembre 2020.

Monsieur le Président : Alors, bonsoir à toutes et à tous. Comme vous le savez, cette salle est équipée de telle manière que nous puissions respecter la distanciation, mais aussi les règles sanitaires, aussi, ceux qui le souhaitent peuvent retirer leur masque. Je crois que nous n'attendons plus personne. D'accord. Nous attendrons donc 19 heures. Oui, et bien bonsoir à tous, je déclare ouverte cette séance ordinaire du Conseil municipal de ce 18 décembre qui est un vendredi. Je propose Corinne TATE, en termes de secrétaire de séance. Y-a-t-il des objections ? Il n'y en a pas. Et bien Corinne, si tu veux bien procéder à l'appel. Je t'en prie.

Corinne TATE :

ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :
Philippe DUQUESNOY, Joachim GUFFROY, Valérie PUSZKAREK-RAINGUEZ, Dominique MOREL, Annick BOS-WITKOWSKI, Jean-Pierre HAINAUT, Corinne TATE, Fabrice GRUNERT, André GUELMENGER, Patrice TORCHY, Jean-François KALETA, Maryse ALLARD-MOCEK, Gérard MATUSIAK, Patricia RATAJCZYK, Jeanne HOUZIAUX, Nathalie LENORT-GRUSZKA, Anne Catherine BONDOIS, Jean-Claude AOMAR, Christelle DUVAL, Patrice MALPAUX, Safia YATTOU, Jonathan MADAU, Alexandre DESSURNE, Pauline GUELMENGER, François ROZBROJ, Guylaine JACQUART, Anthony GARENAUX, Marine DELEFOSSE, Jean-Marie FONTAINE et Véronique DENDRAEL.
ABSENTS AVEC POUVOIR :
Carole GUIRADO pouvoir à Jeanne HOUZIAUX, Sébastien LYSIK pouvoir à Joachim GUFFROY.
ABSENT :
Nadine SCHUBERT.

Monsieur le Président : Et bien merci. Une information aussi, vous avez vu sur votre table, une feuille de déplacement vous a été déposée avec le justificatif de votre présence ce soir. Il vous suffira bien entendu de mettre votre nom et bien entendu l'heure où se terminera notre Conseil municipal. Voilà. Si c'est après 20 heures, bien sûr, que vous ayez le temps aussi de rentrer chez vous sans risquer 135 €. Et bien, la première chose que je vous propose, c'est d'avoir une pensée pour quelqu'un qui nous a quittés. Quelqu'un qui, pendant plus de 10 ans, a géré la ville de Harnes en partie, avec le Maire, bien sûr, je veux parler de Edgard DEGOUY. Edgard DEGOUY, il était ce qu'on disait à l'époque, Secrétaire Général de Mairie. Ce qui équivaut aujourd'hui à Directeur Général des Services. Après la perte de son épouse, vous vous souvenez, tout le monde connait Monsieur et Madame DEGOUY. Après la perte de son épouse, il avait rejoint le Foyer Ambroise Croizat et il y a 1 mois, peut-être 1 mois et demi, et bien il a rejoint son fils dans l'Yonne. Il est décédé à Joigny et cela le 21 novembre. Je pense qu'en sa mémoire, nous pouvons honorer plutôt sa mémoire pendant 1 minute de silence que je vous propose.

Minute de silence.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Il a fait partie de beaucoup d'associations harnésiennes, comme une ancienne association, je veux parler des Amis de la Musique et des associations de ce type qui avaient beaucoup de présence en tout cas sur Harnes. Voilà. Le point suivant c'est le compte-rendu du Conseil municipal du 30 septembre 2020, sachant que celui, le dernier Conseil du 27 novembre et bien vous l'aurez dans une date ultérieure. Il sera fait sans doute pour le prochain et le prochain Conseil sera aux environs de début février, mais nous ne pouvons pas vous

communiquer de date pour le moment. Y-a-t-il des remarques sur ce compte-rendu ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Et bien à l'unanimité, je vous remercie.

1 DECISION MODIFICATIVE – BUDGET VILLE

Monsieur le Président : Le premier point est une décision modificative et vous vous doutez bien que je vais donner la parole à Dominique MOREL.

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. En fait, il s'agit de la décision modificative n° 3 qui a été présentée en Commission Finances donc la semaine dernière. Cette décision modificative, ce sont des rectifications informatiques d'écritures. Elles n'entrainent pas de dépenses supplémentaires.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ou des remarques ? Oui, je vous en prie. Attendez, on vous amène le micro.

Anthony GARENAUX : Non pas de remarques particulières. Juste une position de vote comme à l'accoutumée, nous nous abstiendrons sur cette décision modificative comme sur toutes les autres décisions modificatives. Même celles présentées il y a moins de 3 semaines, il me semble. Voilà.

Monsieur le Président : Je n'ai pas entendu votre dernière phrase, mais vous pouvez, ou alors parlez plus fort dans le micro que je puisse moi-même entendre, s'il vous plait.

Anthony GARENAUX : Non bien sûr. Je vous disais on s'abstient sur cette délibération

Monsieur le Président : ça j'ai compris, mais c'est la fin de votre phrase, mais ce n'est pas grave.

Anthony GARENAUX : On s'abstient, pardon, comme les autres décisions modificatives présentées, notamment celles il y a moins de 3 semaines.

Monsieur le Président : OK. Et donc on s'en apercevra lors du moment où je fais voter. Y-a-t-il des abstentions ? 4 abstentions. Y-a-t-il des contres ? Il n'y en a pas. Vous en déduisez les pours.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, par 28 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (François ROZBROJ, Guylaine JACQUART, Anthony GARENAUX et Marine DELEFOSSE) VALIDE la décision modificative n° 3 du budget général comprenant des ouvertures de crédits :

INVESTISSEMENT

Recettes

Nature	Opération	Chapitre	Article	Fonction	CC/Commission	Montant
Réelle		45	45821	822	FIN / OPFINI	31 129,00 €
			total recettes investissement			31 129,00 €

Dépenses

Nature	Opération	Chapitre	Article	Fonction	CC/Commission	Montant
Réelle		45	458201	822	FIN / OPFINI	31 129,00 €
Réelle	12		21312	211	ST	-151 000,00 €
Réelle	13		21318	020	URB	151 000,00 €
Réelle	13		2031	020	URB	-100 000,00 €
Réelle	13		21318	33	URB / PRESEAU	100 000,00 €
			total dépenses investissement			31 129,00 €

2 AVENANT AU MARCHE PUBLIC D'EXTENSION DE LA VIDEO PROTECTION SUR LA COMMUNE DE HARNES

Monsieur le Président : Le point suivant est un avenant au marché public d'extension de la vidéo et pour cela je donne la parole à Dominique MOREL.

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour valider un avenant concernant l'extension de la vidéo protection, la partie n°2. Alors cet avenant concerne les 3 tranches du marché, la tranche ferme, la tranche optionnelle 1 et la tranche optionnelle 2. Elle représente donc une augmentation de 47 506,06 €, soit 26 %. Alors, vu le montant de l'avenant, bien entendu, avant de faire la Commission d'Appel d'Offres, nous avons pris attache auprès de la Préfecture, qui a reçu l'ensemble des documents, et qui nous a dit qu'on pouvait faire cette Commission d'Appel d'Offres. Lors de la Commission Finances, j'ai repris les différents éléments, et ceux qui me l'ont demandé, je leur ai transmis un état technique des modifications. Voilà. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces de cet avenant.

Monsieur le Président : Merci Dominique. Y-a-t-il des remarques, des questions ? Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Alors, comme l'a dit Monsieur MOREL, bien entendu, nous avons posé des questions concernant le montant de l'avenant et le pourcentage important de cet avenant qui est 26 % et comme Monsieur MOREL l'a dit, puisqu'il a pris attache des services du contrôle de légalité de la Préfecture et qu'il a eu l'assurance que cet avenant n'avait aucun problème de légalité, nous voterons donc cet avenant et je voulais profiter également pour remercier Monsieur MOREL, pour m'avoir transmis les documents que je lui avais demandés.

Monsieur le Président : Y-a-t-il d'autres remarques ? Je vous en prie.

Anthony GARENAUX : Oui, nous ne doutons pas du bienfondé de la vidéo protection. Je crois qu'elle a fait ses preuves, à la fois sur la commune et d'autres communes partout en France. Néanmoins, nous nous abstiendrons, comme à l'accoutumée et aussi sur cet avenant de marché public. Ce n'est pas parce que c'est la vidéo protection qu'on laissera passer également. Je vous réfère, chers Conseillers municipaux, à ce qu'a dit la CRC l'année dernière concernant les marchés publics. Donc, dans le doute, nous nous abstenons.

Monsieur le Président : Et bien, je vous remercie, nous passons au vote. Y-a-t-il des abstentions ? 4. Y-a-t-il des contres ? Et bien, nous en déduisons le reste pour.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'un marché, passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert a été passé en date du 02 octobre 2019, a été notifié le 04 octobre 2019 à la société ERYMA – 133, route de Lille – 62218 Loison-sous-Lens, afin de réaliser l'extension de la vidéo protection sur la commune de Harnes.
Des transformations techniques se sont avérées nécessaires, notamment à cause de l'installation de la fibre, ainsi que des prescriptions contre le terrorisme, plan Vigipirate.
Le présent avenant a pour objet de prendre en considération la plus value sur le marché initial d'extension de la vidéo protection sur la commune de Harnes.

Montants du marché :	**Montants de l'avenant :**
Le montant initial du marché est pour la :	Le montant de l'avenant est :
- Tranche ferme : 140.137,23 € HT	Tranche ferme : 36.652,22 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 39.193,73 € HT	Tranche optionnelle 1 : 8.516,88 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 46.748,21 € HT	Tranche optionnelle 2 : 2.336,96 € HT

Ce qui représente globalement une augmentation de 47.506,06 € HT, soit 26 %.

Le délai d'exécution est prolongé de deux mois.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, par 28 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (François ROZBROJ, Guylaine JACQUART, Anthony GARENAUX et Marine DELEFOSSE) AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces de cet avenant.

3 FDE – ASSISTANCE RECHERCHE CEE

Monsieur le Président : Le point 3. Assistance recherche CEE. Dominique MOREL.

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. En fait, dans le cadre de notre marché de performance énergétique nous allons avoir des CEE à vendre, donc ce point concerne une assistance par la Fédération Départementale de l'Energie 62 pour justement une recherche de CEE.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des remarques, des questions ? Et bien je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Il n'y en a pas.

En vue de l'optimisation de l'obtention de certificats d'économie d'énergie, il peut être fait appel à l'assistance de la Fédération Départementale de l'Energie.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter la FDE 62 et à signer tout document relatif à l'assistance de recherche CEE.

4 CONVENTION D'ACHAT PAR UN PRESTATAIRE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

Monsieur le Président : Je passe au point 4. Convention d'achat par un prestataire des certificats d'économie d'énergie, ces fameux CEE. Dominique MOREL.

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Donc, tout à fait, concernant ces CEE, il faut autoriser la Commune de Harnes à vendre tout certificat d'économie d'énergie à un prestataire, quel qu'il soit, dès lors que ce dernier a reçu un avis favorable de la Commission Finances Budget Affaires générales ; D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute convention s'y rapportant.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? Et bien je vous propose de passer au vote. Abstentions ? Contres ? Il n'y en a pas. Donc à l'unanimité, merci.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE :

- La commune de Harnes à vendre tout certificat d'économie d'énergie à un prestataire, quel qu'il soit, dès lors que ce dernier a reçu un avis favorable de la Commission Finances Budget Affaires générales ;
- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute convention s'y rapportant.

5 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE – VNF – PASSERELLE BOIS DE FLORIMOND

Monsieur le Président : Point suivant. Convention d'occupation temporaire avec VNF. Dominique MOREL.

Dominique MOREL : Il s'agit Monsieur le Président, dans le cadre de la reconstruction de la passerelle du Bois de Florimond, d'autoriser le Conseil municipal à bien vouloir autoriser

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la Convention d'Occupation Temporaire, d'une durée de 8 ans, d'un montant annuel de redevance de 173.81 €, et tout document s'y afférent.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? Je vais quand même faire une réponse. Je trouve que ces 180 € et des poussières, ce n'est pas grand-chose, mais ne serait-ce que pour établir et mobiliser les services pour payer cette somme, ça devient quelque fois un peu ridicule. Enfin. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Et bien à l'unanimité.

Les travaux de la passerelle du Bois de Florimond vont prochainement commencer ; des démarches ont été menées auprès de VNF en vue de la reconstruction de cet ouvrage qui nécessitera la mise en œuvre d'une "Convention d'Occupation Temporaire".
Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la Convention d'Occupation Temporaire ci-jointe, d'une durée de 8 ans, d'un montant annuel de redevance de 173.81 €, et tout document s'y afférent

6 OPAH-RU

Monsieur le Président : Le point 6, on va vous parler de l'OPAH-RU et pour cela je donne la parole à Annick WITKOWSKI.

Annick WITKOWSKI : Merci Monsieur le Président. Objectifs et enjeux de l'OPAH-RU « Cœurs de Villes Lens Liévin Harnes ». L'objectif est de restaurer l'attractivité de nos centres-villes. L'atteindre suppose la mise en place d'une stratégie opérationnelle qui vise à réinvestir la qualité résidentielle du centre-ville ; créer une offre nouvelle et diversifiée ; adapter et améliorer l'offre existante ; accompagner les porteurs de projets qui souhaitent s'engager dans une dynamique de réhabilitation. L'OPAH-RU devra permettre d'enclencher une dynamique de réhabilitation requalifiante qui devra produire un renouvellement durable du parc de logements anciens. Elle mettra en place un dispositif combinant : Un levier incitatif financier ou d'accompagnement ; un levier de renouvellement urbain ; Un levier coercitif de la lutte contre l'habitat indigne afin de pouvoir quelque peu obliger certains propriétaires à engager des travaux : Une opération façade également afin d'inciter les personnes à faire des rénovations.
Focus sur Harnes : Le périmètre opérationnel de Harnes comptabilise 863 logements dont 722 du parc privé de plus de 15 ans. 45% de propriétaires occupants ; 27% de logements en locatif privé ; 16% de logements sociaux ; 12% de logements privés vacants. Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le lancement d'une OPAH-RU ; d'autoriser le maire à signer la convention et tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants ; d'approuver l'attribution d'une prime versée par la commune à hauteur de 1 500 € pour la rénovation ou le ravalement de façade pour les propriétaires occupants ou bailleurs et les syndicats de copropriété en difficulté situés sur le périmètre d'intervention « opération façade » complément des aides Anah et de la prime CALL dédiées à cette thématique ; s'engager à allouer les crédits nécessaires pour l'aide aux travaux, 72 000 € pour Harnes pour 48 rénovations de façade.

Monsieur le Président : Merci. Y-a-t-il des questions ? Il y en a 2. On va prendre la première et la seconde.

Guylaine JACQUART : Merci. Donc nous voterons bien entendu pour ce rapport. Ce n'est pas maintenant que nous avons, nous-mêmes, constaté que bon nombre de bâtiments sont dans un triste état. La réhabilitation des logements dits « indignes » est une très bonne chose pour la ville. Cette convention va permettre aux propriétaires d'accéder à des aides en faveur de l'amélioration de l'habitat, la réhabilitation thermique et bien d'autres aides encore. Ils seront accompagnés en identifiant les aides auxquelles ils peuvent prétendre et dans le montage des dossiers. Certains logements étant dans un état d'insalubrité manifeste, mais pourtant occupés par des locataires, pourront bénéficier de ce dispositif, ce qui permettra aux occupants de vivre dans un logement

plus digne et leur offrir une meilleure qualité de vie. C'est là que nous comptons sur votre vigilance pour suivre de près ces propriétaires sans scrupule, ces marchands de sommeil et ils sont nombreux dans notre ville. Ça, j'en avais discuté également en commission, nous regrettons qu'une seule chose c'est que le périmètre s'arrête à la rue du 8 mai 45. Même s'il est déjà bien conséquent. En effet, la maison délabrée à côté de la Police municipale, rue Charles Debarge, aurait pu bénéficier de ce dispositif, car elle est dans un état d'abandon manifeste. Des maisons à l'abandon et dans un mauvais état, il y en a malheureusement un peu dans toute la ville. Merci.

Monsieur le Président : C'est moi qui vous remercie de nous féliciter pour avoir pris cette initiative. Vous savez, qu'à ce jour, il n'y a que Lens, Liévin et Harnes est arrivée pour pouvoir se placer sur ce genre d'opération. Par contre, je vous demanderai de donner votre texte, ça permettra d'avoir un peu moins de travail à celle qui va devoir taper tout cela. En informatique, ce sera encore mieux. Je vous remercie. Oui, je vous en prie.

Véronique DENDRAEL : Merci. Notre groupe votera, bien entendu pour cette délibération. Les enjeux de cette convention sont honorables, parce qu'ils vont permettre une dynamique de réhabilitation, de renouvellement de logements anciens et d'espaces publics, de lutter contre l'habitat indigne, d'inciter à la réhabilitation avec des aides et accompagnement aux propriétaires. Nous espérons, tout de même, que le plus grand nombre de propriétaires se prêteront au jeu et feront le nécessaire. Merci.

Monsieur le Président : Oui, nous l'espérons de la même façon, la même chose que vous. On a une chance assez extraordinaire à Harnes, peu de communes l'ont sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en tout cas, sur le travail sur l'habitat indigne, nous avons un préventeur. Bon, son nom vous le connaissez tous, c'est Tony CHIROL, mais ce sont toujours pour lutter contre l'habitat indigne, un gros travail, mais surtout ça dure très très longtemps. Voilà, je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? A l'unanimité, mais je n'en doutais pas.

Objectifs et enjeux de l'OPAH-RU « Cœurs de Villes Lens Liévin Harnes »

L'objectif prioritaire et global de l'intervention sera d'enrayer le processus de déqualification à l'œuvre afin de restaurer l'attractivité des trois centres-villes. L'atteindre suppose la mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle visant à :

- réinvestir la qualité résidentielle du centre-ville et du parc de logements à travers les actions menées sur les espaces publics,
- créer une offre nouvelle et diversifiée en logements via le réinvestissement du parc dégradé ou vacant ;
- adapter et améliorer l'offre existante afin de favoriser le maintien des populations résidentes du centre-ville ;
- accompagner les porteurs de projets et les ménages qui souhaitent s'engager dans une dynamique de réhabilitation.

L'OPAH-RU devra permettre d'enclencher une dynamique de réhabilitation requalifiante qui devra produire un renouvellement durable du parc de logements anciens. Elle mettra en place un dispositif combinant :

- Un levier incitatif sur l'ensemble du périmètre d'OPAH-RU, via :
    - des aides incitatives en faveur de l'amélioration de l'habitat et du développement d'une offre nouvelle : aides à la réhabilitation de qualité, correspondant au dispositif financier de l'Anah,
    - des aides incitatives à la réhabilitation thermique dans le cadre du programme national « Habiter Mieux »,
    - des aides à la résorption de la vacance, au regroupement de petits logements et à la création d'accès indépendants pour les immeubles avec rez-de-chaussée d'activité et logement(s) aux étages.

- un conseil et un accompagnement aux bénéficiaires.

- Un levier renouvellement urbain et qualité de vie sur les périmètres prioritaires d'actions renforcées, via :
  - la création d'équipements et la requalification d'espaces publics,
  - des actions en matière d'amélioration du cadre de vie (rénovation des réseaux viaires, parkings, actions en faveur du commerce de proximité...),
  - des actions en faveur d'une meilleure qualité résidentielle,
  - des interventions foncières et la mobilisation des procédures de droit public en faveur du renouvellement urbain.

- Un levier coercitif de la lutte contre l'habitat indigne :
  - l'action conduite dans le cadre de cette OPAH-RU visera notamment le traitement des logements et des immeubles frappés d'un arrêté (péril/insalubrité). Ceci passe par la mise en œuvre d'actions incitatives et de mesures plus coercitives, et notamment par la réalisation de travaux d'office.
  - la réalisation d'Opérations de Restauration Immobilière (ORI) ou d'autres procédures permettant d'engager des travaux (état d'abandon manifeste, bien sans maître) pourront être mises en place par les communes.

- Une opération façade qui permettra, sur les linéaires les plus visibles et les plus dégradés :
  - d'inciter les propriétaires d'immeubles dont les façades sont dégradées à les ravaler via des aides à parité entre les communes et la CALL *et de l'Anah,*
  - de contraindre éventuellement les propriétaires par une injonction de ravalement de la façade de leur immeuble,
  - d'apporter un conseil architectural et patrimonial aux propriétaires accompagnés.

Au stade du lancement opérationnel de l'OPAH-RU, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite engager une étude complémentaire de faisabilité pour la requalification d'immeubles dégradés.
En effet, au cours de l'étude pré-opérationnelle, plusieurs immeubles dégradés susceptibles de s'inscrire dans une ORI ont été recensés : 43 à Lens, 16 à Liévin, 8 à Harnes.

<u>Focus sur Harnes</u>
Le périmètre opérationnel de Harnes comptabilise 863 logements dont 722 du parc privé de plus de 15 ans. La répartition des statuts et états d'occupation au sein du périmètre se précise comme suit :

- 45% de propriétaires occupants, soit 391 logements ;
- 27% de logements en locatif privé, soit 230 logements ;
- 16% de logements sociaux, soit 141 logements ;
- 12% de logements privés vacants (y compris vacance de rotation), soit 101 logements.

Par ailleurs, les caractéristiques génératrices de problématiques dans le parc privé sont plus intenses dans le centre-ville que dans le reste de la commune :

- Près de 90% du parc privé y a été construit avant la première règlementation thermique de 1974 ;
- 67% (230 logements) du parc locatif privé est dans le centre-ville alors que le centre-ville représente 1/3 du parc privé de la commune ;

On dénombre environ 20 logements privés vacants depuis plus de cinq ans dans le centre-ville

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) des Cœurs de villes de Lens, Liévin et Harnes ;
- AUTORISE le maire à signer la convention d'OPAH-RU et tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants ;
- APPROUVE l'attribution d'une prime versée par la commune à hauteur de 1 500 € pour la rénovation ou le ravalement de façade pour les propriétaires occupants ou bailleurs et les syndicats de copropriété en difficulté situés sur le périmètre d'intervention « opération façade » complément des aides Anah et de la prime CALL dédiées à cette thématique ;
- S'ENGAGE à allouer les crédits nécessaires pour l'aide aux travaux (72 000 € pour Harnes pour 48 rénovations de façade).

7 SUBVENTION A PROJET – EQUIPE VOLLEY CLUB HARNESIEN

Monsieur le Président : Subvention à projet. Equipe de volley et bien entendu, dès qu'on parle de sport, je donne la parole à Joachim GUFFROY.

Joachim GUFFROY : Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'une subvention à accorder de 1500 € au Volley Club Harnésien dans le cadre du partenariat que nous avons avec le club et la Fédération Française de Volley, pour accueillir comme au mois d'octobre l'équipe de France U16 féminine de volley du 26 décembre au 2 janvier.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des remarques ? Et bien je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Et bien à l'unanimité.

Afin d'accueillir l'équipe de France Féminine U16 de volley du 26 décembre 2020 au 2 janvier 2021, le Volley Club Harnésien, sollicite une subvention de 1500 € à la municipalité.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- D'accorder une subvention de 1500 € à l'association « Volley Club Harnésien » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le versement de cette subvention ;
- De préciser qu'en cas d'annulation de cette manifestation en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, il sera demandé à l'association Volley Club Harnésien le remboursement de cette subvention minorée des sommes engagées et non récupérables.

8 SUBVENTION A L'UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE HARNESIENNE

Monsieur le Président : Une autre subvention, mais celle-ci à l'Union Commerciale et je donne la parole à Anne Catherine BONDOIS.

Anne Catherine BONDOIS : Merci Monsieur le Président. Dans le contexte difficile suite à la pandémie qui sévit, la municipalité, en lien avec l'Union Commerciale, a organisé cette semaine un concours photo illuminant le Noël enchanté. 80 harnésiens, gagnants, devront dépenser les bons d'achat auprès des commerces de notre ville, ce jusqu'en juin 2021.
Il est donc proposé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 800 € à l'Union Commerciale afin de rembourser les commerçants. Merci.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ? Je vous propose donc de passer au vote. Abstentions ? Contres ? Et bien à l'unanimité. Merci.

Ces derniers mois ont été particulièrement difficiles pour chacune et chacun. La pandémie qui sévit, dans le monde comme ici à Harnes, depuis presque un an maintenant, a engendré de nombreuses conséquences parmi lesquelles les fermetures temporaires des commerces...

C'est dans ce contexte difficile que la Municipalité, en lien avec l'Union Commerciale et Artisanale Harnésienne (UCAH), a souhaité organiser un grand jeu concours «Un Noël Enchanté » à destination des habitants et commerçants harnésiens.

Présentation du projet

Le concours, réservé aux harnésiens, est ouvert du 4 au 18 décembre 2020. Pour participer, il suffit de prendre en photo un sapin de Noël, une décoration originale, des illuminations harnésiennes (…) et tenter de remporter des bons d'achat à dépenser exclusivement chez les commerçants harnésiens. La valeur totale des bons d'achat est de 1 800 €.

A la fin du concours, les 80 gagnants seront désignés par un jury composé du service communication. Une fois les bons d'achat utilisés chez les commençants harnésiens, ces derniers devront se rapprocher de l'Union Commerciale et Artisanale Harnésienne (UCAH) afin d'obtenir le remboursement des sommes dues.

A noter que les bons d'achat ont une période de validité établie à 6 mois (juin 2021).

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 800 € à l'Union Commerciale et Artisanale Harnésienne (UCAH).

9 SUBVENTION A PROJET « AVENIR DES CITES »

Monsieur le Président : Le point 9 est aussi une autre subvention à projet, mais celle-ci pour Avenir des Cités et la parole est à Jean-Pierre HAINAUT.

Jean-Pierre HAINAUT : Merci. Voilà, L'Association Avenir des Cités a répondu à un appel sous l'égide de la CALL qui se propose de mettre en place dans les quartiers prioritaires de Billy-Montigny, Sallaumines et Harnes, des actions d'une semaine pour permettre aux enfants, aux jeunes issus des quartiers prioritaires d'accéder au sport et à la culture. Pour Harnes, il est prévu pendant une semaine du mois de mai, des tournois, des ateliers, des concours dans la rue du quartier prioritaire et pour cette organisation il est demandé à la ville de Harnes une subvention de 300 €.

Monsieur le Président : Je te remercie. Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Notre groupe souhaitait profiter de l'occasion pour faire un petit hommage à cette association Avenir des Cités, pour le travail remarquable qu'elle produit et en particulier le travail remarquable qu'elle a produit tout au long des périodes de confinement en étant présent auprès des habitants en étant présent pour apporter un soutien aux familles qui en avaient le plus besoin. Bien entendu, nous voterons cette subvention et toutes celles qui se rapportent à cette association bien évidemment.

Monsieur le Président : Oui, et bien merci. Moi aussi je tiens à les féliciter. Ils ont une belle activité, surtout pendant cette période Covid et j'espère une chose, c'est qu'ils pourront réaliser ce futur projet dans l'année suivante parce que, malheureusement, nous ne sommes pas encore sortis de cette pandémie. Je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Et bien à l'unanimité, mais encore une fois je n'en doutais pas.

L'Association Avenir des Cités a répondu à un appel à projet auprès de la CALL dans le cadre d'un contrat de ville.

Le projet s'intitule : « Quartiers Solidaires avec Avenir des Cités ».

Le but étant d'offrir 3 stages d'une durée d'une semaine pour permettre aux jeunes issus des QPV de Harnes, Billy Montigny et Sallaumines d'accéder au sport et à la culture.

- 1er stage : Hip-hop à Sallaumines du 20 au 26 février 2021.
- 2e stage : Réalisation d'une fresque collective à Billy Montigny, fin février 2021.

- 3e stage : Pratique du sport UFOSTREET qui s'appuie sur l'environnement des cultures urbaines dans le quartier Bellevue et Cité d'Orient. Du 3 au 7 mai 2021.
  L'objectif est de proposer aux jeunes publics des rdv sportifs, des tournois, des concours d'agilité, et des ateliers de sensibilisation à la santé, à la citoyenneté…

L'association sollicite une subvention auprès de la commune à hauteur de 300,00 €. Afin de permettre à une centaine de jeunes la pratique de différents stages.

- Budget du projet :

CHARGES		RESSOURCES	
Prestations de services	9 646.00 €	Etat Politique Ville	7 716.00 €
		Ville de Harnes	300.00 €
		Ville de Billy Montigny	300.00 €
		Ville de Sallaumines	300.00 €
		Ressources propres affectées aux projets	1030.00 €
Total des charges	9 646.00 €	Total des ressources	9 646.00 €

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- de valider cette subvention à l'association « Avenir des Cités » pour un montant de 300.00 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le versement de cette subvention qui sera inscrite au budget 2021.

10 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CLUB DE PREVENTION « AVENIR DES CITES »

Monsieur le Président : Le point 10, c'est un point que va développer Jean-Pierre HAINAUT. Ce sont les subventions de fonctionnement au Club de Prévention « Avenir des Cités ».

Jean-Pierre HAINAUT : Voilà Monsieur le Président. Donc pour les nécessités de son fonctionnement, cette belle association l'Avenir des Cités sollicite la municipalité de Harnes pour une subvention de 11000 et quelques euros. Ce montant représente 3,20 % de son budget. Il est proposé au Conseil municipal d'accorder cette subvention.

Monsieur le Président : Pas de questions. Je peux passer au vote directement bien entendu. Il n'y aura, j'en suis persuadé aucune ni abstention ni contre. C'est bien ce que je pensais. Unanimité.

L'association Avenir des Cités Prévention Spécialisée sollicite la Municipalité pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 11.020,35 € pour l'année 2020.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE d'accorder une subvention de fonctionnement de 11.020,35 € à l'association Avenir des Cités Prévention Spécialisée, représentant 3,20 % du budget 2020 de cette association.

11 CONTRAT DE VILLE 2021 - PROGRAMMATION

Monsieur le Président : Le point 11. Contrat de ville 2021 et ainsi que sa programmation et la parole est aussi à Jean-Pierre HAINAUT.

Jean-Pierre HAINAUT : Merci Monsieur le Président. Donc il s'agit de la programmation des projets Politique Ville pour 2021. Il revient ce soir au Conseil municipal de soutenir les projets Politique Ville 2021 dont le financement qui est présenté sur le document devra être validé par la

suite, c'est au mois de février par le Comité de financement qui se tient à la CALL et qui réunit les représentants de la ville de Harnes, de la CALL, du Département, de la Région. Voilà. Donc les projets, je peux les décrire tout de suite. Il y a 3 reconductions. Le premier projet concerne l'AGAC, que chacun connait ici les projets d'initiative populaire. L'exemple le plus emblématique, ce sont les fêtes des voisins. Le 2ème projet concerne Nos Quartiers d'Eté qui réunit sur l'esplanade de la salle Maréchal tous nos enfants le dernier week-end de l'été. Gros succès à chaque fois et surtout l'intervention de 200 bénévoles. Je vais passer le 3ème projet, je reviendrai. Le projet suivant c'est également une autre reconduction, c'est le FTU qui permet donc aux Conseillers de quartier, aux habitants du quartier de se réapproprier leur espace de vie. Le 3ème projet, c'est un projet qui est présenté apparemment par le Club de Prévention et l'Avenir des Cités. Là, c'est un projet innovant qui s'intitule « Hommes, Femmes et dire que nous sommes tous égaux ». Il s'agit d'une action nouvelle qui offre cet avantage de pouvoir utiliser le matériel qui a fait l'objet d'un financement d'une action précédente et il s'agira donc de réaliser, de faire réaliser par les gens du quartier, par 30 personnes des reportages mettant en valeur les femmes du quartier. Des reportages par vidéo, par photographie et par textes. Et dans un deuxième temps, une exposition itinérante pourra présenter ces portraits dans des établissements de la ville. Voilà. Les budgets prévisionnels sont indiqués au rapport.

Monsieur le Président : Merci Jean-Pierre. Y-a-t-il des remarques ou des interrogations ? Oui, Patricia.

Patricia RATAJCZYK : Merci Monsieur le Président. Simplement pour dire que je ne prendrai pas part au vote, parce que je fais partie, je fais partie des membres

Monsieur le Président : De l'exécutif

Patricia RATAJCZYK : de l'AGAC, l'exécutif.

Monsieur le Président : Pas d'autres remarques ou prises de parole. Et bien, je vous propose de passer au vote sur l'ensemble de ces 4 projets, c'est bien ça Jean-Pierre ? Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Et bien à l'unanimité. Je vous remercie.

11.1 ***Association de Gestion d'Actions Citoyennes - Projets d'Initiative Citoyenne (action reconduite)***

Dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville et afin d'assurer l'opérationnalité de l'année 2021,
Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, Madame Patricia RATAJCZYK, membre de l'exécutif de l'AGAC, n'a pas pris part au vote, SOUTIENT le projet suivant :

> *Association de Gestion d'Actions Citoyennes : Projets d'Initiative Citoyenne (action reconduite)*

La Région renouvelle, pour l'année 2021, le dispositif participatif PIC ou Projets d'Initiative Citoyenne. L'objectif du PIC est d'impulser une politique de soutien aux initiatives citoyennes des habitants dans les QPV.

Il s'agit d'un fonds géré par une association gestionnaire qui doit être en prise directe avec les habitants des QPV. L'Association de Gestion d'Actions Citoyennes a pour mission d'organiser, d'animer, de gérer et d'évaluer ce dispositif. Les projets, portés par des associations harnésiennes ou collectifs d'habitants, sont étudiés par le comité d'attribution qui décide de financer ou non les actions en s'appuyant sur le règlement intérieur du PIC.

Les microprojets déposés par les porteurs doivent s'inscrire dans l'une des 10 thématiques. L'association gestionnaire peut faire le choix de quelques thématiques ou travailler sur l'ensemble des thématiques :

- Insertion par l'économique
- Innovation sociale
- Démocratie numérique et sensibilisation aux usages numériques
- Transition énergétique et écologique
- Valorisation des circuits courts
- Lutte contre l'isolement des personnes
- Lutte contre l'illettrisme
- Echanges de savoirs, entraide et soutien scolaire
- Valorisation et découverte du patrimoine et de l'histoire locale
- Créativité artistique

Les objectifs de l'action sont :

- Développer une citoyenneté active dans les quartiers à travers une animation de proximité et une gestion participative
- Favoriser les prises d'initiatives et de paroles de groupes d'habitants
- Développer la participation des habitants
- Promouvoir les capacités individuelles à s'organiser et monter des projets

Pour rappel en 2020, le budget total était de 10 800 € (5 400 € subvention Région et 5 400 € subvention Ville). En raison de la situation sanitaire, l'enveloppe 2020 n'a pas été totalement consommée, il est donc prévu un report sur le début d'année 2021 (janvier à mai). Le budget 2021 correspond à un fonctionnement de juin de décembre 2021 soit sept mois.

Budget prévisionnel :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Reversement de subvention aux porteurs de projet	6 300.00 €	Subvention Ville	3 150.00 €
		Subvention Région	3 150.00 €
Total	6 300.00 €		6 300.00 €

11.2 *Association de Gestion d'Actions Citoyennes - Nos Quartiers d'Eté 2021 – « Harnes en fête » (action reconduite)*

Dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville et afin d'assurer l'opérationnalité de l'année 2021,
Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, Madame Patricia RATAJCZYK, membre de l'exécutif de l'AGAC, n'a pas pris part au vote, SOUTIENT le projet suivant :

> *Association de Gestion d'Actions Citoyennes - Nos Quartiers d'Eté 2021 – « Harnes en fête » (action reconduite)*

Pour l'année 2021, la Région Hauts de France renouvelle le dispositif Nos Quartiers d'Eté ou NQE. Les projets NQE permettent d'accompagner des dynamiques collectives et participatives et reposent sur des dynamiques inter-partenariales.

« Harnes en fête » est une manifestation qui tient une place importante dans la vie des Harnésiens. Chaque année, les habitants attendent impatiemment la nouvelle édition, qui leur permet de découvrir des activités inédites, d'accéder à la culture, de partager un temps convivial entre

habitants et en famille. De plus, un grand nombre de familles ne peuvent partir en vacances et ces deux journées restent un temps très attendu durant l'été. En raison de la situation sanitaire Nos Quartiers d'Eté 2020 sur Harnes ont été annulés. Lors de l'édition 2019, 5000 personnes issues d'origines, de cultures, de catégories socio professionnelles, d'âges et de quartiers différents ont participé à NQE. NQE sur Harnes est certes une manifestation portée par l'Association de Gestion d'Actions Citoyennes, mais elle est le fruit d'un travail collectif, mené au sein du « Collectif NQE ». Celui-ci est composé des Conseillers de quartier, des Conseillers citoyens, des associations et de leurs bénévoles ainsi que des membres de l'Ecole des Consommateurs et des habitants bénévoles. Ce collectif s'enrichit année après année de nouveaux habitants et associations désireux de s'investir dans la vie de leur ville et compte aujourd'hui environ 200 bénévoles.

Les objectifs de NQE sont :

- Impulser une dynamique, une mise en réseau des acteurs et accompagner les habitants dans une démarche de gestion de projet,
- Favoriser les rencontres et les échanges intergénérationnels, inter-quartiers et interculturels,
- Créer du lien entre les habitants notamment issus de quartiers différents et permettre le mieux vivre ensemble,
- Encourager l'implication et la participation des jeunes dans la vie locale.

Le fil rouge 2021 de la Région est « Comment la citoyenneté se saisit des enjeux de la nature en ville et des productions locales ». Afin de respecter les conditions d'éligibilité de la Région, et dans la continuité du travail effectué depuis plusieurs années, le collectif NQE organisera un seul temps festif sur un lieu unique, afin de mutualiser les moyens et de permettre la rencontre entre habitants issus des quatre quartiers de la ville.

Budget prévisionnel :

Dépenses TTC		**Recettes TTC**	
Achats matières et fournitures	3 000.00 €	Subvention Ville	6 000.00 €
Prestations de services	10 300.00 €	Subvention Région	6 500.00 €
Sacem-Spre	200.00 €	Subvention Maisons et Cités	1 000.00 €
Total	**13 500.00 €**		**13 500.00 €**

11.3 *Club de Prévention – Avenir des Cités - « Hommes et Femmes : et dire que nous sommes tous égaux ! » (action nouvelle)*

Dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville et afin d'assurer l'opérationnalité de l'année 2021,
Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, SOUTIENT le projet suivant :

> *Club de Prévention – Avenir des Cités - « Hommes et Femmes : et dire que nous sommes tous égaux ! » (action nouvelle)*

Le Club de Prévention propose de mettre en place pour l'année 2021 une action pour sensibiliser les habitants de la commune aux discriminations femme homme en utilisant le support de l'audiovisuel et de la photographie. Le matériel audiovisuel acheté en 2020 pour le projet vidéo sera réutilisé pour cette action.

Le projet se déclinera en deux phases qui se dérouleront en parallèle durant l'année 2021 et touchera environ 30 personnes issues du Quartier Politique Ville.

Phase 1 : La première phase sera réalisée avec une cinéaste professionnelle sur différents temps de travail. Le but est de réaliser avec un groupe de femmes issues du QPV des portraits de vidéos de femmes inspirantes qui auront été choisies par les participants. Trois temps divisés en plusieurs ateliers seront programmés avec les participantes.Phase 2 : En parallèle de ce travail, il sera réalisé avec un photographe professionnel des portraits photos de femmes du quartier associés à des textes. Ces photos et textes permettront de réaliser une exposition itinérante et un livret A5 de 40 pages qui pourront être installés et présentés dans les écoles, les collèges, la médiathèque, le hall de la mairie et tout autre lieu. Ce projet vise à permettre une prise de parole des femmes sur les questions d'égalité femme-homme. L'exposition intégrera également des portraits d'hommes, issus du QPV, engagés dans leur vie quotidienne sur ces questions d'égalité de part leur pratique et l'éducation qu'ils donnent à leurs enfants, filles et garçons.

Les objectifs de cette action sont :

- Valoriser les femmes du quartier
- Sensibiliser aux discriminations et à l'égalité femme homme et permettre aux femmes et aux hommes de se questionner sur les questions d'égalité
- Proposer un espace de parole
- Permettre aux habitants d'apprendre des techniques audiovisuelles
- Modifier les représentations sociales

Mise en œuvre :

- Phase 1 : Portraits vidéo de femmes inspirantes

Ce premier travail sera réalisé en trois temps divisés en plusieurs ateliers avec un cinéaste et un groupe de femmes afin de réaliser des portraits vidéo de femmes inspirantes :

- Temps de discussion + débat
- Visionnage de films courts en lien avec la question égalité femme-homme
- Écriture et préparation des entretiens/Portraits vidéo
- Tournage

- Phase 2 : Réaliser avec un photographe des portraits de femmes du quartier associés à des textes pour produire in fine une exposition itinérante et un livret A5 de 40 pages qui pourront être installés dans les écoles, collèges, médiathèque, hall de la mairie =, etc.
  En parallèle, de ces portraits de femmes, il y aura également la réalisation de portraits d'homme engagés dans leur vie quotidienne sur les questions d'égalité afin d'impliquer les hommes dans ce projet.

- Une restitution de ce travail sera réalisé en fin d'année lors d'un ciné débat.

Budget prévisionnel :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Achats matières et fournitures	697.00 €	Subvention Ville	1 209.40 €
Prestations de services	9 350.00 €	Subvention Politique Ville Etat	9 909.60 €
Publicité, publication	288.00 €	Ressources propres	1 268.00 €
Déplacements, missions	784.00 €		
Rémunération des personnels	1 268.00 €		
Total	**12 387.00 €**		**12 387.00 €**

11.4 *Le Fonds de Travaux Urbains (action reconduite)*

Dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville et afin d'assurer l'opérationnalité de l'année 2021,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, SOUTIENT le projet suivant :

Le Fonds de Travaux Urbains (action reconduite)

Dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville de la CALL et afin d'assurer l'opérationnalité de l'année 2021, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le financement de la Région au profit du Fonds de Travaux Urbains :

Il est proposé de renouveler le Fonds de Travaux Urbains pour poursuivre en 2021 le travail mis en place depuis 2009 afin de favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants, la réalisation rapide de petits aménagements et la communication entre les services techniques et les habitants. Le renouvellement du FTU permettra de pérenniser l'implication des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Le FTU permet de financer rapidement des actions ou des microprojets liés au cadre de vie, à travers une démarche de démocratie participative permettant la cogestion autour de petites interventions dans les domaines suivants :

- Travaux favorisant l'entretien des espaces communs et améliorant la propreté,
- Aménagement d'espaces de détente,
- Sécurisation des espaces publics et semi-publics,
- Embellissement des quartiers, fleurissement,
- Amélioration de l'accès aux équipements et services publics.

Les objectifs de l'action sont :

- Instaurer une démarche participative autour des questions de cadre de vie,
- Impulser une dynamique de projets proposés et appropriés par les habitants,
- Valoriser les compétences et connaissances d'usage des habitants,
- Promouvoir et valoriser des projets urbains,
- Permettre aux habitants de se réapproprier leur quartier et le valoriser,
- Optimiser les aménagements et leurs usages,
- Améliorer la vie sociale du quartier.

Le FTU a une dimension territoriale à l'échelle de la ville tout en s'appuyant sur les périmètres des quatre quartiers. Ce sont donc tous les Harnésiens qui sont concernés par ce dispositif soit 12500 personnes. Les microprojets sont étudiés et validés ou non par un comité de gestion paritaire composé d'élus, de techniciens et d'habitants (référents des Conseils des quartiers).

Plan de financement :

- **Ville : 10 000 € HT**
- **Région : 10 000 € HT**
- **<u>Coût Total de l'action : 20 000 € HT</u>**

12 MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE

12.1 *Convention de partenariat à titre gracieux – L'Escapade de Hénin-Beaumont, l'Association OSE ARTS de Carvin, la ville de HARNES, le 9-9bis de Oignies et la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais*

Monsieur le Président : Le point suivant c'est une mission de service publique et je passe la parole à Joachim GUFFROY.

Joachim GUFFROY : Merci Monsieur le Président. Il s'agit ici simplement d'un renouvellement de convention de partenariat à titre gracieux, dans le cadre de la médiation culturelle qui a lieu au cinéma Le Prévert. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de partenariat ; de désigner en qualité de tuteur Monsieur Joseph CIRASARO ; de renouveler l'affiliation de la ville de Harnes à La Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais ; à signer toute convention de mise à disposition de volontaires en service civique.

Monsieur le Président : Oui, c'est hier que nous avons reçu la Vice-présidente à la culture qui est venue prendre la température à notre cinéma et à notre médiathèque et elle nous l'avait confirmé que la personne avait d'ailleurs été choisie pour animer ces projets sur le cinéma. Y-a-t-il des questions ? Oui ? Y-a-t-il des abstentions, pardon ? Des contres ? A l'unanimité, merci.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de partenariat à titre gracieux entre l'Escapade – Hénin-Beaumont, l'Association OSE ARTS – Carvin, la ville de Harnes, le 9-9bis – Oignies et la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais dont l'objet est de définir de manière précise le modalités de mise à disposition des jeunes volontaires en Service Civique ayant pour mission de se faire les relais à la médiation pour la structure culturelle dans laquelle ils sont accueillis et accompagnés, et par extension pour la structure culturelle d'envergure départementale, régionale et nationale partenaire sur la période du 15 décembre 2020 au 15 juillet 2021 et les avenants éventuellement à venir ;
- DESIGNE en qualité de tuteur, Monsieur Joseph CIRASARO ;
- RENOUVELE l'affiliation de la ville de Harnes à La Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais
- AUTORISE à signer toute convention de mise à disposition de volontaires en service civique dans une structure d'accueil et avenants à venir.

12.2 *Convention de mise à disposition d'un volontaire – UNIS CITE RELAIS*

Monsieur le Président : La deuxième est aussi une convention de mise à disposition d'un volontaire, mais ce sera Valérie PUSZKAREK qui va vous présenter ce projet.

Valérie PUSZKAREK : Donc ici, il s'agit de signer une convention avec UNIS CITE pour la période du 1er décembre 2020 au 30 juin 2021 et de désigner Dany WATRELOT comme référente, de prendre en charge les frais et de signer toutes conventions avec UNIS CITE.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? Et bien je vous propose le vote. Abstentions ? Contres ? A l'unanimité aussi, je n'en doutais pas.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes conventions de mise à disposition d'un volontaire avec UNIS CITE RELAIS de Paris pour la période du 1er décembre 2020 au 30 juin 2021 et tous documents s'y rapportant ;
- DESIGNE en qualité de référent Service Civique Madame WATRELOT Dany ;
- PREND en charge les frais relatifs à l'application de cette convention.

13 CONVENTION FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

Monsieur le Président : Le point 13. Je donnerai la parole à Joachim GUFFROY, pour une convention Fédération Française de Volley-Ball.

Joachim GUFFROY : Oui, effectivement, vous vous souvenez certainement qu'on avait déjà signé une première convention avec la Fédération Française de Volley-Ball, la ville de Harnes et le Volley-Club Harnésien. Le club de volley féminin portant sur l'accueil durant 4 ans des équipes de France féminines et cette fois-ci, on vous propose une convention équivalente mais avec le Harnes Volley Ball et la Fédération Française de Volley portant sur l'accueil des équipes de France de para-volley sur une durée également de 4 ans du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024 avec notamment, bien entendu, les modalités financières qui sont dans cette convention en pièce annexe.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? Abstentions ? Contres ? A l'unanimité. Merci.

La FFVolley souhaite promouvoir le Volley-Ball sur l'ensemble du territoire national et organise pour ses Equipes Nationales des stages, des matchs amicaux ou des compétitions officielles en déléguant ceux-ci à des Clubs, des Villes ou des Régions qui en manifestent l'intérêt.

La FFVolley souhaite reconnaître la ville de Harnes et le Harnes Volley Ball comme « Site d'Accueil Officiel des Equipes de France Volley Assis et Volley Sourd » et propose la signature d'une convention ayant pour objet de définir les conditions d'un partenariat entre la ville de Harnes, le Harnes Volley-Ball et la FFVolley concernant l'accueil des Equipes de France Volley Assis et Volley Sourd de Volley-Ball

La convention est conclue pour une période de 4 ans prenant effet au 1er janvier 2021 pour se terminer le 31 décembre 2024 et définit les engagements de chacun des partenaires.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer avec la FFVolley et le Harnes Volley Ball la convention tripartite de partenariat.

14 CESSION DE LOGEMENTS SOCIAUX – SA D'HLM SIA HABITAT

Monsieur le Président : Le point suivant, une cession de logements sociaux et la parole est à Annick WITKOWSKI.

Annick WITKOWSKI : Merci Monsieur le Président. La DDTM nous a informés que la SIA souhaitait procéder à la cession de 7 logements locatifs qui sont Chemin de Vermelles, de typologie T4, de 84 m². Conformément à l'article L. 443-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur ces cessions.

Monsieur le Président : Vous avez la parole. Je vous en prie.

Véronique DENDRAEL : Je voulais savoir, est-ce que vous avez pu avoir les tarifs de vente de ces logements ?

Annick WITKOWSKI : Non. On les a demandés, mais comme ils ne sont plus tenus, ils ne répondent même pas aux mails.

Véronique DENDRAEL : OK

Monsieur le Président : C'est clair au moins là.

Véronique DENDRAEL : Voilà, la réponse est faite.

Monsieur le Président : Et c'est vrai qu'ils ne sont plus tenus de le faire. Alors certains le font encore, merci à eux, mais ceux-là non. Et on ne peut même pas les enquiquiner.

Véronique DENDRAEL : Parce que ces maisons qui sont mises à la vente sont peut-être abordables financièrement pour les familles, en tout cas pour les futurs acheteurs, mais on sait qu'elles ont plus de 32 ans, que, elles ont été négligées par peu ou pas de travaux d'aménagement de la part des bailleurs, qu'elles subissent de vraies fuites d'énergie. Du coup la mise en vente de ces logements ne fera pas faire aux bailleurs les travaux nécessaires puisqu'ils veulent s'en débarrasser. En attendant, ce sont les locataires qui subissent et au final, on pourrait se poser la question de combien peut revenir ce type de logement avec tous les travaux de mise aux normes qu'il pourrait y avoir à faire.

Monsieur le Président : Je suis bien d'accord avec vous, c'est un véritable problème et c'est pour cela que nous avons aussi signé une convention, par exemple avec une association qui s'appelle le Cluster Senior, parce que les personnes commencent à être très âgées dans ces maisons. Des maisons qui ne sont pas entretenues, je suis bien d'accord avec vous et que nous voulons travailler sur ces bâtiments. A ce jour, nous ne connaissons ni le prix, nous espérons que ce sera des prix les plus bas possible, pour que ces personnes puissent, non seulement les acheter mais aussi peut-être, grâce au Cluster Senior et bien pouvoir améliorer ces bâtiments. Je ne peux pas vous en répondre plus. Vous le savez bien. Le problème est là et nous n'avons pas de possibilités d'y répondre plus favorablement pour aider ces gens. J'en suis désolé, je ne peux pas vous en dire plus. Alors je vous propose quand même de dire oui, sachant qu'ils sont tenus quand même à une chose, c'est que si la personne ne veut pas déménager, pas l'acheter, elle reste en place. Et ça nous en serons garants. C'est la seule chose que je peux affirmer aujourd'hui. Pas d'autres paroles ? Pensez-vous que nous pouvons donner un avis positif. Abstentions ? Contres ? Et bien à l'unanimité avec les remarques qui ont été évoquées.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer nous informe dans son courrier du 24 novembre 2020 que la SA d'HLM SIA Habitat souhaite procéder à la cession de 7 (sept) logements locatifs sociaux situés à Harnes 62 ; 66 ; 72 ; 74 ; 78 ; 84 et 90 Chemin de Vermelles. Il s'agit de logements individuels, actuellement occupés, de typologie T4 de 84 m².

Conformément à l'article L. 443-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, EMET un avis FAVORABLE sur ces cessions, sous réserve du maintien dans l'habitation du locataire occupant s'il ne peut acheter ce logement.

15 CESSION D'UN BATIMENT – ZONE D'ACTIVITES LEGERES

Monsieur le Président : Le point suivant, le point 15. Cession d'un bâtiment, Zone d'activités. Et bien c'est moi. Bon vous savez que sur la ZAL nous avons vendu 2 bâtiments. 2 bâtiments, l'un pour une entreprise, 2 entreprises bien entendu, et le 3ème bâtiment, une entreprise qui était intéressée. Malheureusement, je vous l'ai dit la fois dernière, dans le dernier Conseil, celui-ci a pris feu. Voilà. Et l'entreprise qui avait pris le premier bâtiment nous a dit qu'elle voulait quand même l'acheter. Vous pensez bien que je ne pouvais plus le vendre au prix qui était prévu, donc, les domaines sont intervenus, ils nous ont fait une proposition de pouvoir le vendre à 70 000 € avec une certaine possibilité de négociation que j'ai utilisée. Aujourd'hui il est proposé de vendre ce bâtiment qui commence, non plus à se dégrader, mais à s'écrouler, à 60 000 € à l'entreprise FSB. C'est une entreprise qui est véritablement en plein développement et j'espère bien qu'avec ce 2ème bâtiment, qu'elle va acquérir, vous pouvez aller vous promener dans cette ZAL, vous verrez qu'un gros travail a déjà été fait sur le 1er bâtiment et que ce 2ème bâtiment puisse véritablement reprendre vie grâce à cette entreprise. Si vous avez des questions, je vous en prie. Je pense que oui, nous en serons tous d'accord aussi. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Et bien je vous remercie.

Par délibération du 30 septembre 2020, l'Assemblée a accepté la cession de deux bâtiments et un terrain implantés au sein de la Zone d'Activités Légères Bellevue.
Le dernier bâtiment, non occupé, cadastré section AK 306 est disponible à la vente.
Les domaines, en date du 19 août 2020 ont estimé ce bien à 70 000 € HT avec une marge de négociation.
Début octobre, ce bâtiment a subi des dommages causés par un incendie.
La société FSB, en cours d'acquisition des immeubles cadastrés section AK 314 et 313 se propose d'acquérir, pour l'expansion de son activité, le bâtiment cadastré section AK 306 au prix de 60 000 € HT.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la vente, avec la SCI FSB filiale du groupe FSB, de l'immeuble cadastré section AK n° 306 sis Zone d'Activités Légères au prix de 60 000 € HT et hors frais divers liés à cette vente (notaire, …) restant à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser le preneur à prendre possession du bien dès que possible, et ce préalablement à la signature de l'acte définitif ;
- De charger Maître Frédéric BONFILS, Notaire à Lens, de la rédaction de l'acte de vente de l'immeuble cadastré section AK n° 306.

16 ACQUISITION D'UN TERRAIN - AN 642

Monsieur le Président : Acquisition de terrain. Et bien c'est moi aussi là. C'est pour la piscine. Pour la piscine nous avons commencé à faire des achats amiables. Un agriculteur qui est Jean-Pierre DACHEVILLE a répondu positivement à notre proposition. Donc nous allons acheter 909 m² auprès de Monsieur Jean-Pierre DACHEVILLE, pour un prix de 4 € le m², ce qui a été proposé à tous les propriétaires de terrains agricoles, ce qui fait à peu près 3 636 €. Bien entendu, il nous faudra aussi verser les indemnités d'éviction pour un montant de 1,30 € le m², ça fait à peu près 1 200 €, en gros. Ne vous basez pas sur ce prix quand même uniquement. Donc il vous est demandé de m'autoriser à faire cette opération pour qu'elle soit traitée par notre notaire. Y-a-t-il, je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Merci beaucoup. Pareil, Monsieur MOREL nous a rassurés sur la volonté de Monsieur DACHEVILLE de vendre cette parcelle et donc sur cette démarche qui était volontaire. Simplement attirer votre attention sur la tentation que l'on pourrait avoir de densifier l'urbain à l'extrême en récupérant le maximum de terres agricoles. Je pense qu'on a encore la chance à Harnes de posséder une surface agricole très importante sur la périphérie et bien entendu, sans remettre le moins du monde le projet d'équipement nautique que nous allons voter par la suite, bien évidemment. Attention à cette tentation de sacrifier ces terres agricoles à une densification urbaine. Merci beaucoup.

Monsieur le Président : Je suis tout à fait de votre avis et nous sommes d'ailleurs, gérés, en tout cas contraints par un document supra-communal qui s'appelle le SCOT et bien entendu lorsque nous avons passé le PLU, Plan Local d'Urbanisme, pour la ville, le SCOT est intervenu et la ville restera, bien entendu, entourée d'une ceinture agricole et tout cela est extrêmement contrôlé et d'ailleurs le département nous freine dans toute expansion et de prise de terres agricoles, sauf pour des équipements publics tel que celui que nous allons vous présenter après et qui est la construction d'un centre nautique, mais il y aura cette attention bien particulière. Vous savez, lorsque nous avons établi le PLU, ça remonte à une dizaine d'années je pense maintenant, et bien, nous avions prévu aussi d'autres zones. 2 zones d'aménagement concerté nous ont été accordées et il y en avait une 3ème qui s'appelait une Zone d'aménagement différé et le SCOT nous a demandé de ne pas mettre sur Harnes une zone qui s'appelle Zone d'aménagement différé. Elle a été d'ailleurs supprimée. Cette 3ème zone, si vous vous souvenez, vous étiez d'ailleurs déjà au Conseil municipal, c'était la zone qui se trouve derrière La Poste. Vous voyez ? Où il y a les jardins

familiaux. Et donc ça a été retiré des propositions que nous avions faites auprès du SCOT. Voilà. Donc il y avait une véritable attention et entre notre Zone industrielle qui tente à se développer et qui se développera encore beaucoup dans les années à venir, je peux vous le garantir, et bien il y aura, là aussi, cette bande agricole qui préservera notre commune de cette Zone industrielle qui peut occasionner, comme chacun le sait, des inconvénients sur certaines habitations, surtout qui sont proches. Voilà. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Et bien à l'unanimité. Je vous en remercie.

Dans le cadre de la réalisation de la future piscine, la municipalité souhaite se porter acquéreur à l'amiable de différents terrains situés à proximité immédiate des parkings de la salle Maréchal.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE :

- L'acquisition amiable à 4 € le m² de la parcelle cadastrée section AN n° 642 d'une surface de 909 m² auprès de Jean-Pierre DACHEVILLE pour un montant de 3 636 € ;
- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte d'acquisition rédigé par le notaire du vendeur ;
- Le versement des indemnités d'évictions auprès de l'exploitant agricole pour un montant de 1,30 € le m² ;
- L'exploitation de la parcelle précairement et révocablement avant le début des études de sol et des travaux.

17 CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT NAUTIQUE

Monsieur le Président : Et bien c'est le point 17 qui est la construction d'un équipement nautique. Vous vous doutez bien que je vais donner la parole à Joachim GUFFROY. Je t'en prie.

Joachim GUFFROY : Merci Monsieur le Président. Il s'agit tout simplement de valider le préprogramme que l'on vous propose de construction du futur centre aqua-sportif de Harnes et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter tout fond et toute subvention s'y afférant. Vous avez pu trouver l'ensemble des données de ce préprogramme qui se trouve dans le cahier des pièces annexes. Je vous rappelle que c'est un préprogramme. Ce n'est pas forcément le programme définitif. Il va falloir qu'on prenne une AMO qui va estimer si notre projet est viable, tant sur le plan financier que sur le plan du terrain, s'il est assez solide pour être monté ainsi ou s'il faut revoir nos ambitions à la baisse. Je vous rappelle aussi que, ensuite seront lancées les procédures de marchés s'y afférents et on a décidé, dans ce cas, de partir sur un marché qu'on appelle marché public global de performance et non pas un marché public traditionnel de loi MOP, afin de justement de limiter au maximum les coûts d'exploitation de cette piscine et de travailler sur vraiment l'ambition environnementale que l'on peut avoir pour un tel projet.

Monsieur le Président : Oui, vous avez reçu, bien entendu, tous ces documents qui précisent comment nous prévoyons ce projet. Oui, moi je pense que ce que tu as proposé c'est une autre technique pour faire un appel d'offres, de prendre une AMO qui puisse véritablement nous dire que oui c'est possible, non ce n'est pas possible. Mais vous savez, ça a un coût, la construction d'un centre nautique. Ça a un coût, point, mais ça, c'est fait, on n'en parle plus. Mais l'exploitation est quelque chose de beaucoup plus important, parce qu'un centre nautique, on le construit 30, 40 ans maintenant. Et puis aujourd'hui, et bien il faut penser à cette exploitation. Voilà. S'il y a des questions, nous sommes à votre disposition. Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Juste une toute petite remarque, bien entendu comme l'a dit Monsieur GUFFROY, c'est un préprojet, il va encore évoluer sur tous les points, y compris sur les points financiers, etc… Une chose qu'il faut absolument avoir en tête, c'est, bien entendu, que ce centre aqua-sportif puisse être accessible à la majorité des harnésiens sur le plan financier. Je pense à d'autres centres aqua-sportifs dans les environs, où il n'est pas possible pour une famille lambda d'accéder, tellement le prix d'entrée est élevé. Bien évidemment là, avec le concours de la CALL

et bien évidemment, je pense que vous allez être tenus à pratiquer des tarifs accessibles. Mais il faudra réellement veiller à ce que ces tarifs soient accessibles pour le plus grand nombre des harnésiens et de notre population qui sera concernée par ce centre.

Monsieur le Président : Joachim, on en a largement discuté, je pense que tu peux y répondre.

Joachim GUFFROY : Oui, clairement l'objectif ce n'est pas de faire un center parc, c'est vraiment un centre aqua-sportif de service public et je tiens à le préciser on ne part pas du tout dans l'optique de faire une délégation de service public qui généralement coûte beaucoup plus cher à la fois pour les personnes qui le fréquentent mais aussi généralement pour les collectivités qui doivent malgré tout les gérer et compenser les pertes qui viennent de ces centres nautiques. On tient à garder aussi la qualité du service public qui est aujourd'hui proposée à la piscine municipale Marius Leclerc. Il y a aura forcément des ajustements au niveau de la politique tarifaire de par les nouvelles activités qui seront créées et qui n'existent pas dans l'actuelle piscine mais l'objectif, c'est bien que le plus grand monde puisse fréquenter cette piscine. Vous avez pu voir dans le document qu'on prévoit une fréquentation annuelle en rythme de croisière de 250 000 personnes par an alors qu'aujourd'hui on est à peu près à 200 000 usagers. Donc l'objectif c'est bien d'augmenter le nombre de personnes qui y viennent et la politique tarifaire fait partie de l'attractivité de ce genre de bâtiment.

Monsieur le Président : Et puis il faut rappeler, le premier objectif d'une piscine c'est d'apprendre à nager à nos gamins. Et c'est ce que nous avons défendu au niveau de la Communauté d'Agglomération lorsque nous avons commencé à parler du plan piscine sur cette Communauté d'Agglomération. Et vous pourrez me le redire à chaque fois, parce que j'y tiens. Y-a-t-il d'autres questions ?

Joachim GUFFROY : Je veux juste préciser Monsieur le Maire, d'ailleurs sur ça l'Agglomération depuis cette année met en place un système pour payer 1,5 € par entrée scolaire, les villes qui ont une piscine. Donc c'est une incitation financière à ne pas augmenter les tarifications pour les enfants et l'Agglomération travaille en ce moment même à augmenter éventuellement cette aide et aussi à aider les collectivités qui envoient leurs écoles dans les collectivités qui ont des piscines, ce qui permettra à termes probablement de réduire un peu les coûts qui sont engendrés par les scolaires pour les villes qui reçoivent et pour les villes qui envoient ces enfants et ces écoles. Donc ça nous permettra peut-être de revoir la tarification légèrement à la baisse même, sur ce plan-là.

Monsieur le Président : Ce n'est pas un engagement là, on attend. Vous avez bien compris. C'est un travail en cours. S'il n'y a plus de questions, je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Et bien à l'unanimité et je vous en remercie pour tous les harnésiens.

Considérant l'état de vieillissement avancé de l'actuelle piscine Marius Leclercq qui nécessite d'importants investissements pour une rénovation lourde qui ne concernerait que le renforcement de la structure du bâtiment,
Considérant le manque important de surfaces d'eau pour l'apprentissage de la natation sur le territoire de l'agglomération et l'impossibilité d'agrandir notre piscine actuelle,
Considérant que la piscine actuelle ne répond absolument plus aux nouvelles normes environnementales, entraînant par ailleurs des dépenses considérables,
La Municipalité de Harnes souhaite faire construire un nouveau centre nautique. Ce nouvel espace devra répondre aux besoins suivants : favoriser l'apprentissage de la natation, permettre le développement de la pratique sportive, des activités de loisirs, du sport santé et des activités de bien-être.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- De valider le préprogramme de construction du futur centre aqua-sportif de Harnes

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter tout fond et toute subvention s'y afférant

18 L 2122-22

Monsieur le Président : Il reste bien entendu les articles L 2122 et je suis à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

Sur proposition de son Président,
LE CONSEIL MUNICIPAL PREND connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

1. 19 novembre 2020 - L 2122.22 - Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin – Convention d'attribution de solde de subvention 2020 – Associations et Centres Culturels
2. 24 novembre 2020 - L 2122-22 – Contrat de maintenance n° 20201718 – PRELOC – Location de salles – Société I.N.M.C. – IDEATION
3. 24 novembre 2020 - L 2122-22 – Contrat de maintenance n° 20201720 – GIPI – Services techniques – Société I.N.M.C. – IDEATION
4. 25 novembre 2020 - L 2122.22 - Groupement de Commandes Constitué entre les communes de Noyelles sous Lens, de Harnes, de Hulluch, de Loison sous Lens et de Vendin le Vieil – Lot 3 – Assurances des dommages aux biens des risques annexes - GROUPAMA – Avenant au contrat 16527281T0001
5. 23 novembre 2020 - L 2122.22 - Acquisition de licences suite bureautique (N° 820.5.20)

Monsieur le Président : Et bien je vous remercie. Voilà, le Conseil se termine. Je voudrais vous souhaiter à toutes et à tous, après cette année scabreuse et bien néanmoins de passer de bonnes fêtes de fin d'année, bien entendu, en respectant du mieux possible et bien ces règles qui nous sont imposées et que l'année prochaine, et bien, que nous nous retrouvions avec la même ambiance qui règne aujourd'hui dans ce Conseil municipal. Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous. Merci.

La séance est levée à 19 h 44.

Suivent les signatures au registre.

ORDRE DU JOUR

1 DECISION MODIFICATIVE – BUDGET VILLE

2 AVENANT AU MARCHE PUBLIC D'EXTENSION DE LA VIDEO PROTECTION SUR LA COMMUNE DE HARNES

3 FDE – ASSISTANCE RECHERCHE CEE

4 CONVENTION D'ACHAT PAR UN PRESTATAIRE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

5 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE – VNF – PASSERELLE BOIS DE FLORIMOND

6 OPAH-RU

7 SUBVENTION A PROJET – EQUIPE VOLLEY CLUB HARNESIEN

8 SUBVENTION A L'UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE HARNESIENNE

9 SUBVENTION A PROJET « AVENIR DES CITES »

10 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CLUB DE PREVENTION « AVENIR DES CITES »

11 CONTRAT DE VILLE 2021 - PROGRAMMATION

11.1 ASSOCIATION DE GESTION D'ACTIONS CITOYENNES - PROJETS D'INITIATIVE CITOYENNE (ACTION RECONDUITE)
ASSOCIATION DE GESTION D'ACTIONS CITOYENNES : PROJETS D'INITIATIVE CITOYENNE (ACTION RECONDUITE)
11.2 ASSOCIATION DE GESTION D'ACTIONS CITOYENNES - NOS QUARTIERS D'ETE 2021 – « HARNES EN FETE » (ACTION RECONDUITE)
ASSOCIATION DE GESTION D'ACTIONS CITOYENNES - NOS QUARTIERS D'ETE 2021 – « HARNES EN FETE » (ACTION RECONDUITE)
11.3 CLUB DE PREVENTION – AVENIR DES CITES - « HOMMES ET FEMMES : ET DIRE QUE NOUS SOMMES TOUS EGAUX ! » (ACTION NOUVELLE)
CLUB DE PREVENTION – AVENIR DES CITES - « HOMMES ET FEMMES : ET DIRE QUE NOUS SOMMES TOUS EGAUX ! » (ACTION NOUVELLE)
11.4 LE FONDS DE TRAVAUX URBAINS (ACTION RECONDUITE)
LE FONDS DE TRAVAUX URBAINS (ACTION RECONDUITE)

12 MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE

12.1 CONVENTION DE PARTENARIAT A TITRE GRACIEUX – L'ESCAPADE DE HENIN-BEAUMONT, L'ASSOCIATION OSE ARTS DE CARVIN, LA VILLE DE HARNES, LE 9-9BIS DE OIGNIES ET LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS
12.2 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VOLONTAIRE – UNIS CITE RELAIS

13 CONVENTION FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

14 CESSION DE LOGEMENTS SOCIAUX – SA D'HLM SIA HABITAT

15 CESSION D'UN BATIMENT – ZONE D'ACTIVITES LEGERES

16 ACQUISITION D'UN TERRAIN - AN 642

17 CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT NAUTIQUE

18 L 2122-22